

## **Sommaire**

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	7
Comptes annuels	14
Bilan actif au 31/12/2020 en eur	14
Bilan passif au 31/12/2020 en eur	15
Hors bilan au 31/12/2020 en eur	16
Compte de résultat au 31/12/2020 en eur	17
Annexes	18
1. Règles et méthodes comptables	18
2. Evolution de l'actif net au 31/12/2020 en eur	20
3. Complément d'information	25
3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des derniers exercices	s cinq 29
3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en eur	30
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	31

## Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT - 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris

## Dépositaire

CACEIS Bank – 1-3 place Valhubert – 75013 Paris

## **Commissaire aux Comptes**

ERNST & YOUNG – Tour First – 1-2 place des Saisons – 92037 Paris La Défense



#### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### **FINAMA EPARGNE COURT TERME**

Code AMF: 990000110429

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

#### Objectifs et politique d'investissement

<u>Classification</u> : FCPE " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

<u>Objectif de gestion</u>: L'objectif de gestion du FCPE est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 30 % du Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture J-1-Coupons nets réinvestis) et à 70 % l'Eonia capitalisé.

<u>Indicateur de référence</u>: 70% Eonia, 30% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture J-1- Coupons nets réinvestis).

Le FCPE est investi sur des actifs financiers de la zone euro et jusqu'à 10 % des actifs hors de la zone euro. Le FCPE est géré au quotidien avec une volatilité maximum de 0,50.

A ce titre, le FCPE est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés monétaires et de taux de pays de la zone euro et jusqu'à 10 % hors de la zone euro.

La politique d'investissement mise en œuvre vise à maintenir le niveau de volatilité annualisée du FCPE à un niveau inférieur à 0,50 %. Afin de respecter cette contrainte à 0,5 % un suivi du portefeuille ex-ante et ex-post sera effectué par l'équipe de gestion dynamique et la Direction des Risques.

Le FCPE sera composé, au travers d'OPC, de titres négociables à court terme, d'euro commercial papers, de bons du trésor, de titres négociables à moyen terme, d'obligations à taux fixes, taux variable et d'obligations indexées sur l'inflation jusqu'à 100 % de l'actif net.

Le FCPE sera investi, au travers d'OPC, pour un minimum de 85 % sur des émetteurs notés « Investment Grade » court terme et long terme du secteur privé par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCPE est géré est de 0 à 1.

Le FCPE pourra être investi jusqu'à 100% en OPC de droit français ou européen.

Le FCPE n'interviendra pas sur les instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré. Afin de gérer la trésorerie, le FCPE pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables: Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 an.

<u>Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail)</u>: 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

<u>Fréquence de valorisation</u>: chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux, en France, dans ce cas la valeur liquidative est calculée la veille.

Modalités de souscription des parts: Les demandes de souscription sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE.

<u>Modalités de rachat des parts</u>: Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 1, en raison de l'exposition aux risques de crédit et de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

- Risque de crédit: Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie: Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative
- <u>Utilisation des instruments financiers dérivés</u>: Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCPE. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Politique d'investissement

#### **Performances**

Sur la période, la valeur liquidative de FINAMA Epargne Court terme s'établit à 100.1 Euros, soit une performance absolue de -0.01% par rapport à -0.11% pour l'indice de référence. La surperformance s'établit donc à +0.10% sur l'année 2020.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs.

## **Conjoncture**

Les marchés monétaires ont été malmenés durant la crise du COVID. En effet, Les incertitudes exceptionnellement élevées, liées à l'arrêt brutal des grandes économies mondiales lors du premier confinement, ont fait craindre des défauts d'entreprises et provoqué un besoin urgent de liquidités pour les entreprises. Le gel complet du marché obligataire a reporté la pression sur les actifs encore liquides et les moins dépréciés, c'est-à-dire, entre autres, les fonds monétaires. A l'instar de certaines banques qui ont subi de nombreuses demandes de remboursement sur les dépôts à terme de leurs clients, les fonds monétaires ont dû faire face à une vague de rachat relativement importante sur guelques jours.

La situation s'est cependant progressivement normalisée grâce au soutien des banques centrales. En effet, les Banques Centrales sont intervenues à plusieurs reprises en ajustant leur politique monétaire à l'évolution de la crise sanitaire. Concrètement, de nombreuses grandes Banques Centrales ont revu à la baisse le niveau de leurs taux directeurs, soutenu le secteur bancaire et déployé d'importants programmes de rachats d'actifs. Spécifiquement en zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) est intervenue pour stabiliser les marchés financiers en injectant des liquidités et en donnant aux banques de la marge sur leurs ratios règlementaires. Elle a aussi remis de l'ordre sur les marchés financiers grâce à l'implémentation d'achats d'actifs financiers avec un champs d'action élargi (PEPP) et aux opérations d'octroi de liquidité aux banques à des conditions extraordinaires (TLTRO).

## Gestion

Nos portefeuilles monétaires et crédit très court terme ont abordé le violent épisode d'aversion pour le risque de début d'année 2020 avec une approche prudente. La correction sur les prix nous a permis un positionnement plus opportuniste au printemps tout en veillant à ne pas détenir d'émetteurs à risque. Le mouvement de compression des primes de crédit a été continu et particulièrement fort à partir d'avril, nous ramenant aux niveaux d'avant crise, parfois même à des niveaux encore plus comprimés.

### **Perspectives**

Le besoin de financement auprès des marchés financiers devrait rester anormalement faible sur le segment court terme lors des premiers mois de l'année, plafonnant les primes sur de bas niveaux. Dans un environnement largement soutenu par les Banques Centrales il nous semble adéquat d'allonger quelque peu la maturité de ses placements en investissant, quand cela est possible, une partie de sa trésorerie sur des titres de maturité 2 à 3 ans, où nous observons un niveau de pente plus abordable.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titura	Mouvements ("Devise de comptabilité")		
Titres	Acquisitions Cessions		
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	1 877 581,66	511 498,40	
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	1 746 153,93	497 806,44	
GROUPAMA MONETAIRE IC	1 175 248,58	297 943,98	
GROUPAMA TRESORERIE IC	651 043,63	59 842,67	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Changements intéressant l'OPC

- Nouveau dépositaire : Caceis Bank
- Mise à jour des performances à fin décembre 2019 ;

## Informations réglementaires

#### Commissions de mouvements

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

#### Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

#### • Intermediaires financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

## • Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

### Politique de vote

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http://www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http://www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

## • <u>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe</u>

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 7 773 723,31 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

## • Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <a href="http://www.groupama-am.fr">http://www.groupama-am.fr</a> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

## • Méthode de calcul du risque global

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

#### • Traitement des actifs non liquides

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

#### Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

#### Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

### • Effet de levier

- Montant total brut du levier auguel l'OPC a recours : 98,17%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100,00%.

#### REMUNERATIONS

## 1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

#### 1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

## 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

#### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année :
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

#### 1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

#### 1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

#### 1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

#### 1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

## 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes : Christian Ferry, Président Muriel Faure Cyril Roux Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- O D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- O De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama
   Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

( le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

( la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion :

D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

# 1.4. <u>Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset</u> Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

# 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en oeuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. <u>Informations quantitatives</u>

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020		26 762 374 euros
Dont rémunérations variables versées de la performance 2019	s au titre	6 459 435 euros
Dont Variable différé attribué au l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)	titre de	236 432 euros
Dont Variable différé attribué au l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)	titre de	210 087 euros
Dont Variable différé attribué au l'exercice 2018 et versé en 2020 (1 <sup>er</sup> tiers)	titre de	226 975 euros

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	4 826 782 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des7 fonds gérés (54 collaborateurs)	
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	004 180 euros

#### AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT 25 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS

sur le site internet : http://www.groupama-am.com.

## **Comptes annuels**

## Bilan Actif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	_	_
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 773 723,31	3 696 466,13
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	_	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	_	_
Actions et valeurs assimilées	_	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	_	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	_	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	_	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	7 773 723,31	3 696 466,13
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 773 723,31	3 696 466,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	_	_
Opérations temporaires sur titres	_	_
Créances représentatives de titres reçus en pension	_	-
Créances représentatives de titres prêtés	_	-
Titres empruntés	_	_
Titres donnés en pension	_	_
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	_	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	_	-
Autres opérations	_	-
Autres instruments financiers	_	-
CRÉANCES	35 080,54	97 123,16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	35 080,54	97 123,16
COMPTES FINANCIERS	180 573,79	<b>149 366,40</b> 149 366,40
Liquidités	180 573,79	
TOTAL DE L'ACTIF	7 989 377,64	3 942 955,69

## Bilan Passif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 925 341,87	3 940 929,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 874,64	-5 230,42
Résultat de l'exercice (a,b)	175,31	2 770,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 918 642,54	3 938 469,55
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	70 735,10	4 486,14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	70 735,10	4 486,14
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	7 989 377,64	3 942 955,69

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors Bilan au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de Résultat au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	268,20	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 520,91	2 799,23
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	4 789,11	2 799,23
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	952,67	63,47
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	952,67	63,47
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 836,44	2 735,76
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 422,72	1 466,33
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	413,72	1 269,43
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-238,41	1 501,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	175,31	2 770,92

## **Annexes**

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

## Règles d'investissement

Le FCPE est investi sur des actifs financiers de la zone euro et jusqu'à 10 % des actifs hors de la zone euro. Le FCPE est géré au quotidien avec une volatilité maximum de 0,5.

A ce titre, le FCPE est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés monétaires et de taux de pays de la zone euro et jusqu'à 10 % hors de la zone euro.

Le FCPE sera investi, au travers d'OPC, pour au moins 85 % dans des titres notés « Investment Grade » court terme et long terme du secteur privé par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences.

## Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le FCPE sera composé, au travers d'OPC, de titres négociables à court terme, d'euro commercial papers, de bons du trésor, de titres négociables à moyen terme, d'obligations à taux fixes, taux variable et d'obligations indexées sur l'inflation jusqu'à 100 % de l'actif net.

### Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Méthode des coupons courus.

## Méthode de comptabilisation des frais :

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

#### Frais de gestion

N°	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux / barème	Prise en charge FCPE /entreprises
1	Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0.40% TCC *	Par le FCPE
2	Frais indirects maximum ( commissions et frais de gestion )	Actif net	Taux maximum : 1,60% TCC *	Par le FCPE
3	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Par le FCPE
4	Commission de mouvement perçue par Orange Bank	Prélèvement sur chaque transaction		Par le FCPE
5	Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction		Par le FCPE

<sup>\*</sup>suivant le taux de TVA en vigueur

A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2,00 % par an de l'actif net. Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la société de gestion. Ils sont perçus trimestriellement

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts FINAMA EPARGNE COURT TERME	Capitalisation	Capitalisation

## Evolution de l'Actif Net au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 938 469,55	2 459 309,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	7 982 456,39	2 614 004,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 996 857,51	-1 139 942,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 034,82	399,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 096,71	-4 053,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-15,32	-22,06
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	237,60	7 504,88
Différence d'estimation exercice N	-4 057,12	-4 294,72
Différence d'estimation exercice N-1	4 294,72	11 799,60
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	413,72	1 269,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 918 642,54	3 938 469,55

<sup>(\*)</sup> La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## Ventilation des souscriptions / rachats au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 982 456,39	2 614 004,49
Versements de la réserve spéciale de participation	139 946,11	127 399,71
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	197 367,96	116 524,39
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	287 764,97	147 138,68
Abondements de l'entreprise	701 258,96	337 345,32
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	6 656 118,39	1 885 596,39
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	10 219,64	2 639,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	3 996 857,51	1 139 942,77
Rachats	841 171,57	248 187,00
Transferts à destination d'un autre OPC	3 155 685,94	891 755,77

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

# Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	180 573,79	2,28
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	_	-	-	-	-	-	_	-
Autres opérations	_	-	-	-	-	-	_	-

# Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	180 573,79	2,28	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(\*)</sup> Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

# Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	_	-	_	-	-

# Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	35 080,54
TOTAL DES CRÉANCES		35 080,54
DETTES		
	Rachats à payer	70 401,50
	Frais de gestion fixe	333,60
TOTAL DES DETTES		70 735,10
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-35 654,56

## Complément d'information

## **CAPITAUX PROPRES**

## Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	79 844,7440	7 982 456,39
Parts rachetées durant l'exercice	-40 080,2170	-3 996 857,51
Solde net des souscriptions/rachats	39 764,5270	3 985 598,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 105,8097	

## Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

## FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	3 422,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

**ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS** 

Garanties reg	ues par l'OPC :		
Néant.			
Autres engag	jements reçus et/ou	donnés :	
Néant.			

## **AUTRES INFORMATIONS**

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

## Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

## Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			7 773 723,31
	FR0000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT I	2 620 411,83
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	1 668 261,69
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE IC	1 240 495,09
	FR0012599660	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	2 244 554,70
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			7 773 723,31

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	175,31	2 770,92
Total	175,31	2 770,92

	31/12/2020	31/12/2019	
Affectation			
Distribution	-	-	
Report à nouveau de l'exercice	-	-	
Capitalisation	175,31	2 770,92	
Total	175,31	2 770,92	

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 874,64	-5 230,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-6 874,64	-5 230,42

	31/12/2020	31/12/2019	
Affectation			
Distribution	-	-	
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-	
Capitalisation	-6 874,64	-5 230,42	
Total	-6 874,64	-5 230,42	

# Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	931 099,59	1 126 672,60	2 459 309,26	3 938 469,55	7 918 642,54
Nombre de titres	9 270,4928	11 216,9579	24 626,3140	39 341,2836	79 105,8097
Valeur liquidative unitaire	100,43	100,44	99,86	100,11	100,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-0,20	-	-0,13	-0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,10	0,06	0,05	0,07	-

## Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net	
Organismes de placement collectif					
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays					
FRANCE					
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	EUR	824,8771	2 620 411,83	33,09	
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	7,822	1 668 261,69	21,07	
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	30,9526	1 240 495,09	15,66	
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	EUR	227,357	2 244 554,70	28,35	
TOTAL FRANCE			7 773 723,31	98,17	
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 773 723,31	98,17	
TOTAL Organismes de placement collectif			7 773 723,31	98,17	
Créances			35 080,54	0,44	
Dettes			-70 735,10	-0,89	
Comptes financiers			180 573,79	2,28	
Actif net			7 918 642,54	100,00	

Parts FINAMA EPARGNE COURT TERME	EUR	79 105,8097	100,10
----------------------------------	-----	-------------	--------

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Tél.: +33 (0) 1 46 93 60 00 www.ey.com/fr

## Finama Epargne Court Terme

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Finama Epargne Court Terme,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Finama Epargne Court Terme constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR. o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
au=0002 817723687,
Raison: Je certifle [\*exactifude et ritegrité de ce document
Date: 2021.04.30 11:13:07 +02'00'

Youssef Boujanoui